

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Commis-se de cuisine et restauration, session 2024, dans l'académie de LYON.

Le Directeur Général du CROUS DE LYON ,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de LYON, au titre de l'année 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Commis-se de cuisine et restauration, au titre de l'année 2024, dans l'académie de LYON :

Monsieur PHILLIPE Thierry, coordonnateur de restauration, président, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lyon, Lyon.

Madame GAVEND Catherine, ingénieure d'études hors classe, vice-présidente, Université Jean Moulin Lyon III, Lyon.

Monsieur MORAND Christophe, chef de cuisine, expert, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lyon, Lyon.

Madame BERNARD Marianne, attachée principale d'administration de l'état, Ens de Lyon, Lyon.

Monsieur GAILLARD Cyril, ingénieur d'études de classe normale, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lyon, Lyon.

Madame MARQUEZ Myriam, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, suppléante, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lyon, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à *Lyon* , le *28 mai 2024*
